

Certificat de Performance Énergétique (PEB) Bâtiment résidentiel existant

Numéro: 20160120001508 Établi le : 20/01/2016

Validité maximale : 20/01/2026



Rue: Rue d'Armentières n°: 305

CP:7783 Localité: Bizet

Certifié comme: Maison unifamiliale

Date de construction: Entre 1919 et 1945



La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce

Surface de plancher chauffé :152 m²

Consommation spécifique d'énergie primaire : 296 kWh/m².an

Exigences PEB Réglementation 2010

170 < Espec ≤ 255

Performance movenne du parc immobilier wallon en 2010

255 < Espec ≤ 340

 $340 < E_{spec} \leq 425$ E

425 < Esec < 510

Besoins en chaleur du logement

moyens faibles

Performance des installations de chauffage

médiocre insuffisante satisfaisante bonne

Performance des installations d'eau chaude sanitaire



insuffisante satisfaisante bonne

Système de ventilation



très partiel partiel

incomplet Utilisation d'énergies renouvelables

Certificateur agréé n° CERTIF-P2-00802

Nom / Prénom : MASQUELIN Bart

Adresse: Klijtstraat

n°:12

CP:8940

Localité: Wervik

Pays: Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 23-

Date: 20/01/2016

Signature:

oct.-2014. Version du logiciel de calcul 2.2.2.

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

296

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be



Certificat de Performance Énergétique (PEB) **Bâtiment résidentiel existant**

Numéro : 20160120001508 Établi le : 20/01/2016

Validité maximale: 20/01/2026



Volume protégé



Le volume protégé d'un logement reprend tous les espaces du logement que l'on souhaite protéger des déperditions thermiques que ce soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, annexe, bâtiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un isolant thermique, elle délimite souvent le volume protégé.

Le volume protégé est déterminé conformément au protocole de collecte des données défini par l'Administration.

Description par le certificateur

volume protégé = partie arrière rez (séjour- cuisine- chambre-toilette-chaufferie) (avant = magasin) + étage 1 (3 chambres + salle de bain)

Hors volume = magasin au rez (partie avant) + grenier non isolé

Le volume protégé de ce logement est de 464 m³

Surface de plancher chauffée

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur des murs comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum 150 cm. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (exprimée en kWh/ m^2 .an) et les émissions spécifiques de CO_2 (exprimées en kg/ m^2 .an).

La surface de plancher chauffée de ce logement est de 152 m²



Numéro : 20160120001508 Établi le : 20/01/2016

Validité maximale : 20/01/2026



Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes repris dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spécifique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.

spec, est obterior. e est sur cette talear especification		kWh/an
Besoins en chaleur du logement		31 385
Pertes de l'installation de chauffage		7 029
Besoins de chaleur pour produire l'eau chaude sanitaire (ECS) et pertes de l'installation		2 561
Consommation d'énergle des auxillaires		598
Consommation d'énergie pour le refroidissement		o
Apports solaires thermiques pour l'ECS et/ou le chauffage		0
Consommation finale		41 573
Autoproduction d'électricité		0
Pertes de transformation des postes ci-dessus consommant de l'électricité	<u>.</u>	3 347
Pertes de transformation évitées grâce à l'autoproduction d'électricité		0
Consommation annuelle d'énergie primaire du logement Elle est le résultat du cumul des postes ci-dessus		44 920 kWh/an
Surface de plancher chauffée		152 m²
Consommation spécifique d'énergie primaire du logement (Espec) Elle est obtenue en divisant la consommation annuelle par la surface de plancher chauffée.Cette valeur permet une comparaison entre logements indépendamment de leur taille.	255 < E _{spec} ≤ 340 D Ce logement obtient une classe D	296 kWh/m².an

La consommation spécifique de ce logement est environ 1,7 fois supérieure à la consommation spécifique maximale autorise si l'on construisait un logement neuf similaire à celui-ci en respectant au plus juste la réglementation PEB de 2010.